



PRÉSENTATION DE SYNTHÈSE

université
PARIS-SACLAY

Les plans de formation doctorales et les activités hors recherche, le cadre, les objectifs et les attendus pour valider. Quel cadre, quelles attentes ?

LE CADRE DES FORMATIONS ET ACTIVITÉS DOCTORALES

Imprimer cet article  Partager cet article 

En France, les objectifs principaux du doctorat sont pluriels. En plus de la formation par la recherche en laboratoire, un doctorat comprend également des formations et activités complémentaires (obligatoires pour certaines), réfléchies, planifiées et adaptables, qui doivent contribuer au développement des compétences des futurs docteurs, définies dans l'arrêté du 22 février 2019 qui inscrit le doctorat au répertoire national de la certification professionnelle.

- [Le catalogue](#)
- [S'inscrire à une formation](#)
- [Valider ses compétences](#)

Les objectifs et attendus



Les plans de formation doctorale

→ Les plans de formation des doctorants et des doctorantes : Objectifs, attendus et validation des formations et activités doctorales complémentaires. **Un guide pour comprendre les principes communs** à l'ensemble des écoles doctorales

 Les plans de formation doctorale Objectifs, attendus et validation des formations et activités doctorales complémentaires - (pdf 558.29 Ko)

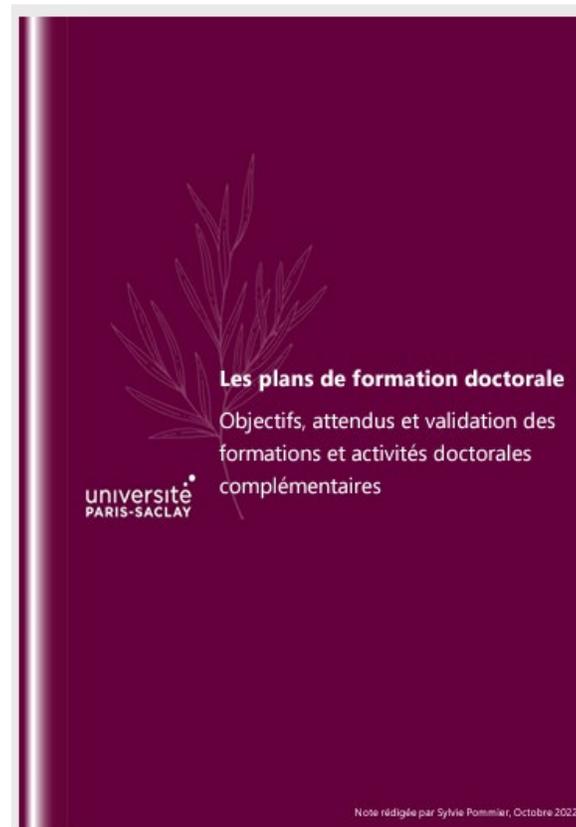
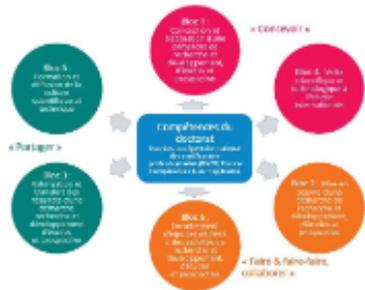
Une approche par compétences

→ Concevoir une démarche de recherche

→ Faire, faire faire et collaborer

→ Partager

L'arrêté du 22 février 2019



Note de **cadrage** de l'UPSaclay pour l'ensemble des écoles doctorales

Toilettage du site web en 2022
Les pages web sur les formations doctorales ont notamment été rénovées

Le cadre réglementaire du doctorat



Cadre Européen des certifications :

[Description of the eight EQF levels | Europass](#)

* Charte européenne de la recherche et code de conduite pour le recrutement des chercheurs

<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32005H0251&from=FR>

Référentiel d'évaluation HCERES des formations du 3^{ème} cycle :

https://www.hceres.fr/sites/default/files/media/downloads/def_referentiel-3eme-cycle_valide-college-2-11-21.pdf



* Article L 612-7 du Code de l'éducation : https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000042813268/

* **Arrêté du 25 mai 2016** fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000032587086/>

* **Arrêté du 22 février 2019** définissant les compétences des diplômés du doctorat et inscrivant le doctorat au répertoire national de la certification professionnelle : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000038200990/>

Décret n° 2021-1233 du 25 septembre 2021 relatif au contrat doctoral de droit privé prévu par l'article L. 412-3 du code de la recherche : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044099561>

Décret n° 2009-464 du 23 avril 2009 relatif aux doctorants contractuels des établissements publics d'enseignement supérieur ou de recherche : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000020552499/>

Les doctorants sont à la fois

- **Chercheurs en début de carrière** (le doctorat est une **expérience professionnelle de recherche**, avec des missions et un [référentiel d'activités](#) commun) : comme les autres chercheurs, ils mènent des travaux de recherche, (avec une direction scientifique), dans une unité de recherche d'accueil, obtiennent des résultats originaux, les présentent, les publient ou les valorisent par d'autres biais, partagent leurs connaissances (enseignement, médiation) dans avec un cadre international précisé dans **le code européen de la recherche**,
- **En phase de formation (toutes les dispositions du code de l'éducation s'appliquent**, notamment cadre national des formations + arrêté doctorat, **référentiel et blocs de compétences**, portfolio, supplément au diplôme, VAE, apprentissage...) : ils préparent un diplôme, au sein d'une école doctorale, qu'ils devront pouvoir valoriser pour des débouchés diversifiés (académiques et hors académiques, en lien avec la recherche ou pas).

Cohérence entre :

[Référentiel d'activités des chercheurs](#) & [Référentiel de compétences des docteurs](#)

Extraits choisis

Article L612-7 du code de l'éducation

Le troisième cycle est une **formation à la recherche et par la recherche** qui comporte, dans le cadre de formations doctorales, la **réalisation** individuelle ou collective de **travaux scientifiques originaux**.

Ces formations doctorales sont organisées en étroite liaison avec des laboratoires ou équipes de recherche dont la qualité est reconnue par une évaluation nationale périodique. Elles prennent en compte les **besoins de la politique nationale de recherche et d'innovation** et comportent une **ouverture internationale**. Elles constituent une expérience professionnelle de recherche, sanctionnée, après soutenance de thèse, par la collation du grade de docteur.

[...]. Elles comprennent un encadrement scientifique personnalisé de la meilleure qualité ainsi qu'une **formation collective** comportant **des enseignements, séminaires ou stages** destinés à **conforter la culture scientifique des doctorants**, à préparer leur insertion professionnelle ou leur **poursuite de carrière dans le secteur public comme dans le secteur privé** et à favoriser leur **ouverture internationale**

Extraits choisis

Arrêté du 25 Mai 2016 (mis à jour en 2022)

Article 3 : Missions des écoles doctorales

3° proposent aux doctorants des **activités de formation** favorisant l'**interdisciplinarité** et l'**acquisition d'une culture scientifique élargie** incluant la connaissance du **cadre international de la recherche** ;

4° Veillent à ce que chaque doctorant reçoive une formation à **l'éthique de la recherche et à l'intégrité scientifique**

5° Sensibilisent les doctorants aux **enjeux de la science ouverte** et de la diffusion des travaux de recherche dans la société pour renforcer les **relations entre les scientifiques et les citoyens** ;

6° [...] proposent aux directeurs de thèse, codirecteurs de thèse et à toutes les personnes encadrant ou **participant au travail du doctorant** une formation ou un accompagnement spécifique visant à **prévenir toute forme de discrimination et de violence** ;

7° Définissent et mettent en œuvre des **dispositifs d'appui à la poursuite du parcours professionnel** après l'obtention du doctorat dans les **secteurs public et privé** [...]

Extraits choisis

Arrêté du 25 Mai 2016 (mis à jour en 2022)

Article 15 : Au cours de leur cursus, les doctorants suivent des **programmes de formation** définis à l'article 3 Une **formation à la pédagogie** est dispensée lorsqu'elle concourt à l'**activité** ou au **projet professionnel** du doctorant.

Un **portfolio du doctorant** comprenant la liste individualisée de **toutes les activités** du doctorant durant sa formation, incluant enseignement, diffusion de la culture scientifique ou transfert de technologie, et valorisant les compétences qu'il a développées pendant la préparation du doctorat, est réalisé. Il est mis à jour régulièrement par le doctorant.

Extraits choisis

Article L312-19 du code de l'éducation

L'éducation à l'environnement et au développement durable [...] a pour objectif de sensibiliser aux **enjeux environnementaux et à la transition écologique**.

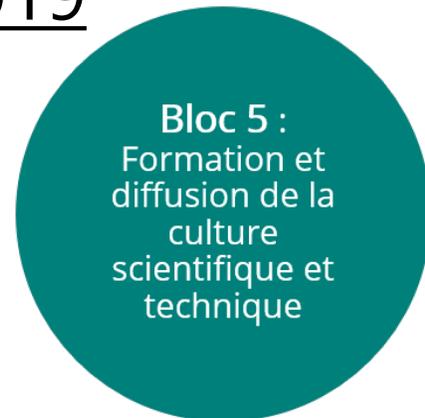
Elle permet la transmission et l'acquisition des connaissances et des savoirs relatifs à la nature, à la nécessité de préserver la biodiversité, à la compréhension et à l'évaluation de l'impact des activités humaines sur les ressources naturelles et à la lutte contre le changement climatique. Elle comporte également une sensibilisation à la réduction des déchets, au réemploi et au recyclage des produits et matériaux, ainsi qu'au geste de tri.

Présentation synthétique

Arrêté du 22 Février 2019

Définissant les **compétences des diplômés du doctorat** et inscrivant le doctorat au répertoire national de la certification professionnelle

Permettant la certification de l'acquisition d'un ou plusieurs **blocs de compétences**



« Partager »



« Concevoir »



« Faire & faire-faire, collaborer »



Evaluation HCERES du 3^{ème} cycle

- **Référence 1 :**

- ❖ C5. **La formation doctorale intègre les enjeux du développement durable**, qui irriguent la posture et les travaux de recherche des doctorants.

- **Référence 4 :**

- ❖ C1. La formation doctorale prend en compte les besoins sociaux, économiques et culturels du territoire pour définir ses objectifs et diversifier ses débouchés dans les différents secteurs, dont le secteur académique. **Elle associe à cette fin les partenaires sociaux, économiques et culturels à la construction de la formation doctorale.**

- ❖ C2. La formation doctorale contribue à la préparation de la poursuite de carrière des doctorants dans **une diversité d'emplois** exigeant le grade de Docteur.

- **Référence 6 :**

- ❖ C1. La formation doctorale définit et met en œuvre les objectifs, les contenus et les méthodes de formation ainsi que les modalités de validation des compétences acquises par les doctorants dans le cadre **d'une approche par compétences.**

- **Référence 9 :**

- ❖ C1. **La formation doctorale inclut des formations assurées partiellement ou entièrement à distance** et s'appuie sur les outils numériques de diffusion et d'enseignement.

En résumé

La formation doctorale est organisée par les écoles doctorales et se fait

- **Par la recherche** (sur un sujet de recherche, dans une unité de recherche avec un encadrant) avec une connaissance du cadre international de la recherche
- **Par des formations collectives**
 - Elle permet de développer une culture scientifique élargie dans un domaine de spécialité plus large que le domaine de recherche de la thèse et à ses interfaces (débat sur le grain de la spécialité), avec une ouverture interdisciplinaire et internationale
 - Elle permet le développement de compétences transversales et une poursuite de carrière dans le secteur public ou privé

La formation doctorale a des objectifs

- **De développement de compétences** (d'où l'importance des mises en situation, des missions)
- En termes de **secteurs d'emploi et d'activités ciblés**
- Les établissements ont des comptes à rendre et sont **évalués par l'HCERES** aussi vis-à-vis des formations doctorales

Mise en œuvre à UPSaclay

Une approche en compétences

- Toutes les **formations** « **du catalogue** » devront être clairement identifiées en fonction des compétences qu'elles contribuent à développer, en lien avec le référentiel des compétences des docteurs
- Des **formations** « **hors catalogue** » peuvent être validées si elles ont pour objectif une ou plusieurs compétences du référentiel des compétences des docteurs
- Importance accordée à la **mise en pratique** (à travers le travail de recherche pour préparer la thèse, et aussi des formations, ateliers, réalisations, missions et autres activités hors recherche)

Un système de points

- Pour la **lisibilité** du catalogue de formations (les points sont des **nombres entiers**, 30 items de compétences distribués en 6 blocs, environ 30 points au total de formation)
- Pour ne pas donner la préférence à une **modalité de formation** sous forme d'heures de cours par rapport à d'autres modalités comme des ateliers, des mises en situation, des réalisations, des missions
- Les points peuvent se sommer, mais le but n'est pas de les compter, mais de s'en servir pour **équilibrer** entre les **6 blocs de compétences** et les **enjeux à court, moyen et long termes**

Un plan de formation à équilibrer entre des enjeux à court, moyen et long terme et les 6 blocs de compétences

6 à 15 points de formations et activités complémentaires

Mobilisables dès le début du doctorat

- directement utiles pour la réalisation des travaux personnels de recherche,
- à l'éthique de la recherche et à l'intégrité scientifique*,
- directement utiles pour la rédaction de la thèse ou pour l'exposition écrite ou orale des travaux de recherche,
- formant aux enjeux de la **science ouverte** et de la diffusion des travaux de recherche dans la société pour renforcer les relations entre les scientifiques et les citoyens*.

6 à 15 points de formations et activités complémentaires

Mobilisables pour la mobilité professionnelle

- pour préparer leur devenir professionnel dans le secteur public comme dans le secteur privé*.

6 à 15 points de formations et activités complémentaires

Mobilisables au long cours

- confortant la culture scientifique des doctorants*,
- les formant aux enjeux du développement durable et soutenable*,
- Prévenir les **violences sexistes et sexuelles, les agissements sexistes, les discriminations et toute forme de harcèlement** *.
- favorisant leur ouverture internationale*.

* *obligatoire selon la réglementation nationale.*

Une mobilisation des comités de suivi individuels pour une validation qualitative des plans de formation (et pas quantitative).

Le livret du comité de suivi individuel contient

- Un **portfolio** que vous aurez à renseigner avant chaque CSI
- Une liste des **questions à aborder**, pour les membres des CSI, qui inclue les formations doctorales, le développement des compétences et la préparation du devenir professionnel
- Un **modèle de rapport** du CSI, qui permet de visualise ce qu'on attend comme retour du CSI, et en particulier un avis sur les plans de formation

Le renouvellement de l'inscription se fait

- Par le chef d'établissement, sur proposition de l'école doctorale, après avis du directeur de thèse et **après avis du comité de suivi individuel.**
- Nous espérons que cela permettra de sortir, à terme, d'une approche souvent trop scolaire (comptage d'heures obligatoires) et d'avoir une approche plus qualitative et plus individualisée.

Des parcours « carrières de docteurs »

Qui répondent aux observations des débouchés réels des docteurs et qui :

- Présentent un secteur d'emploi
- Organisent des rencontres avec des professionnels de ce secteur
- Offrent des modules de formation spécifiques
- Proposent des mises en situation
- Sont valorisés par un label



Parcours « Enseignement du supérieur »

Ce parcours de formation a pour objectif de former les futurs docteurs à un devenir professionnel d'enseignant-chercheur du supérieur



Parcours "R&D en entreprise"

Le parcours R&D atteste du suivi d'un certain nombre de formations et une expérience de l'entreprise permettant au doctorant d'acquérir une première culture de la R&D en entreprise.



Parcours "Tous experts!"

La Maison du Doctorat de l'Université Paris-Saclay propose le parcours de carrière "*Tous experts!*" qui a pour objectif de former les docteurs qui souhaitent découvrir la pratique du conseil et de l

Tous les Parcours carrière de docteur.e.s

✓ Parcours « **R&D en entreprise** »

Research, within the private sector R&D

✓ Parcours « **Enseignant du supérieur** »

Join academia & higher education, as a lecturer or assistant professor

✓ Parcours « **Tous Experts !** »

Consulting, studies and expertise, IP expertise, prospective and strategy

✓ Parcours « **Valorisation de projets de recherche innovants : du concept au marché** »

Valuation of innovative research projects: from concept to market

✓ Parcours « **Entreprenariat Deeptech** »

Entrepreneurship and innovation

✓ Parcours « **Médiation, communication et journalisme scientifiques** »

Scientific mediator, scientific communications and journalism

Deux dispositifs pour développer par la pratique ses compétences professionnelles

- **La césure**

Décret n°2018-372

Art. D. 611-13 : La période pendant laquelle un étudiant, inscrit dans une formation initiale d'enseignement supérieur, **suspend temporairement ses études dans le but d'acquérir une expérience personnelle ou professionnelle**, soit en autonomie, soit encadré dans un organisme d'accueil en France ou à l'étranger, est dénommée « période de césure »

- **Les activités hors recherche**

Décret n°2016-1173 – Article 3

-Le service du doctorant contractuel peut être exclusivement consacré aux activités de recherche liées à la préparation du doctorat **ou inclure, outre ces activités de recherche, des activités complémentaires d'enseignement, de conseil et d'expertise, de valorisation ou de médiation.**